

Comment paramétrer la période ouverte à la saisie ?

En tant qu'administrateur, vous avez la main sur la période ouverte à la saisie des feuilles d'activité pour borner dans le passé et dans le futur.

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage : **Paramétrage > Général > Structures/services > Editer,**
sur la ligne de la structure concernée: cliquez sur la clé en colonne Action, puis onglet Activités, rubrique Paramétrage de la feuille d'activité

Les différents champs à disposition permettent de cadrer indépendamment la période de dépôt en régularisation et celle par anticipation.

Général Activités

Général

Paramétrage de la feuille d'activité

Paramétrage des déclarants

Paramétrage des emails

☐ Autoriser les imputations sur les jours fériés

☐ Autoriser les imputations sur les jours chômés

☐ Autoriser les imputations sur les samedi

☐ Autoriser les imputations sur les dimanche

☐ Autoriser les commentaires sur les imputations

☐ Autoriser le commentaire global

☐ Prendre en compte le statut des absences dans l'envoi en validation

Activité par défaut pour les jours fériés

Aucun

Activité par défaut pour les jours chômés

Aucun

Activité par défaut pour les samedi

Aucun

Activité par défaut pour les dimanche

Aucun

☐ Autoriser la clôture des feuilles d'activité

☐ Ajouter l'autocomplétion au champ de sélection d'activité

Période de saisie inférieure *

Jusqu'à X mois dans le passé

Période de saisie supérieure *

Jusqu'à la fin du mois

Jusqu'à X mois dans le passé *

3

Jusqu'à X mois dans le futur

Ecart type *

0.25

Mode de validation *

Hebdomadaire

Mode de saisie *

En pourcentage de journée

Enregistrer

Le menu déroulant de la **période de saisie inférieure** propose :

- Jusqu'au début du mois,
- Jusqu'à X mois dans le passé ⇒ auquel cas définissez la valeur de X dans le champ suivant,
- Sans limite.

Le menu déroulant de la **période de saisie supérieure** propose :

- Non autorisé,
- Jusqu'à la fin du mois,

- Jusqu'à X mois dans le futur ⇒ auquel cas définissez la valeur de X dans le champ suivant,
- Sans limite.

Il convient ensuite de définir l'**écart type** (qui va rythmer le découpage des journées), si l'envoi en **validation** peut être effectué au fil de l'eau, en hebdomadaire ou en mensuel, et enfin si le **mode de saisie** se fera en fraction de journée, en pourcentage de journée ou en heures.

Cliquez enfin sur **Enregistrer** en bas de page.

From:
<https://manuel.ohris.info/> - **Documentation oHRis**

Permanent link:
https://manuel.ohris.info/param_activites:paremetrer_periode_saisie

Last update: **2024/08/27 09:30**

